

ATELIER NUMÉRIQUE

LE NUMÉRIQUE : LEVIER DE CROISSANCE
POUR NOS TERRITOIRES ?

Le numérique, c'est de la « dynamique » !



De toute évidence, le numérique a un rôle stratégique à jouer dans l'ambition du Grand Paris. Il apparaît, bien au-delà des idées communément admises, comme un levier incontournable de croissance économique et de dynamisme territorial. Abordé par des experts en la matière, l'atelier du 10 avril mettra en exergue les outils numériques nécessaires au développement des territoires franciliens. Point avec **Pascale Luciani-Boyer**, Adjointe au Maire de Saint-Maur-des-Fossés, Présidente de la commission Numérique de l'AMIF et représentante de l'Association des Maires de France (AMF) au sein du Conseil National du Numérique.

Maires en Île-de-France : Dans le cadre de votre intervention à l'atelier du 10 avril, quels aspects allez-vous aborder pour démontrer la place fondamentale du numérique dans la modernisation de l'action publique et du territoire ?

Pascale Luciani-Boyer : Nous allons aborder deux axes fondamentaux : comment enrichir nos territoires avec la libération des données publiques de nos villes (Open Data) et l'accompagnement à l'innovation locale (Living Labs) ; comment dépenser moins, en préservant la même qualité de services publics, avec le développement des télérelevés, issus du phénomène smart city, et l'émergence des télécentres. Autant d'outils sur lesquelles les villes, au cœur de la reprise économique territoriale, doivent s'appuyer pour réussir cette dynamique.

Maires en Île-de-France : Le mouvement Open Data, initié aux États-Unis, se répand partout dans le monde depuis quelques années. De quoi s'agit-il et en quoi est-il un facteur de développement ?

Pascale Luciani-Boyer : Il s'agit d'un autre aspect de dynamique économique relatif à la libération des données publiques de nos villes. Si les communes exploitent les données dont elles disposent, elles favoriseront automatiquement la croissance par l'augmentation de nouveaux services géolocalisés, donc dédiés à la population. Il ne s'agit pas de créer une dynamique économique à l'extérieur des territoires mais de faire émerger une donnée payée par le contribuable afin que ce dernier utilise l'information qui en découle en temps réel et dans un périmètre donné. Un outil qui permettra notamment d'accéder à des informations relatives à la culture, aux transports (comme cela a été fait à Rennes), à l'urbanisme, aux commerces, etc. Nous verrons, au cours de cet atelier, comment la région Île-de-France essaye d'impulser cette dynamique au sein de ses territoires.

Maires en Île-de-France : Au cours de ce débat, vous allez évoquer le projet « Living Labs », dont le label européen a déjà été obtenu par 38 entités françaises. Quelle est la valeur ajoutée de cette démarche innovante ?

Pascale Luciani-Boyer : En s'appuyant sur les technologies numériques, les « Living Labs » (ou Laboratoires Vivants) contribuent à l'émergence d'un nouveau système d'innovation locale au sein duquel les usagers ne sont plus de simples utilisateurs mais deviennent acteurs et collaborateurs. Il y a, par exemple, beaucoup de richesses à partager entre la population d'une ville et les entreprises qui y sont installées et qui souhaitent donner de la crédibilité à un service nouveau. Cette rencontre d'acteurs « communes / entreprises » favorise de façon pérenne la mise en place de nouvelles modalités de collaborations destinées à faire émerger ces nouveaux services. Il s'agit d'un échange de notoriété partagée qui fait partie des nouveaux leviers numériques de croissance que nous allons aborder le 10 avril.

Maires en Île-de-France : Nous entendons beaucoup parler du phénomène smart city. Quels en sont les avantages en termes d'économie énergétique ?

Pascale Luciani-Boyer : Le phénomène smart city, ou ville intelligente, correspond à des villes connectées qui utilisent les technologies des télécommunications et des systèmes d'information pour améliorer la vie des habitants tout en faisant des économies substantielles. Cela passe notamment par une meilleure gestion de la consommation énergétique, comme en témoigne le principe du télérelevé d'eau à distance. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'aborder le sujet avec le conseiller scientifique de GDF INEO qui a participé à sa mise en place à Melun. Le numérique est, dans ce cas, une aide logicielle qui permet automatique-

10 AVRIL
15h00
SALLE 2

Sous le haut patronage de
Fleur PELLERIN,
Ministre Déléguée auprès
du Ministre du Redressement productif,
chargée des Petites et Moyennes
Entreprises, de l'innovation et de
l'Economie numérique

Participants

André SANTINI,
Ancien Ministre,
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux

Pascale LUCIANI-BOYER,
Adjointe au Maire de Saint-Maur-des-Fossés

Gérard EUDE,
Adjoint au Maire de Torcy,
Président de Initiatives Télécentre 77

Renée WOJEIK,
Adjointe au Maire de Melun
en charge des réseaux

Benoît THEULIN,
Président du Conseil National
du Numérique

Frédéric LEFRET,
Membre du C.E.S.E.R. Ile-de-France

Jean-Baptiste ROGER,
Directeur de l'Agence Régionale du
Numérique Ile-de-France la Fondérie

Jean POULY,
Administrateur du cluster Green &
Connected Cities Ile-de-France



ment de prévenir l'usager en temps réel en cas de fuite ou de dépassement inhabituel de consommation. Ce concept peut être utilisé pour la gestion de la consommation énergétique des établissements publics et privés.

Maires en Île-de-France : En quoi l'arrivée des télécentres va-t-elle favoriser le dynamisme économique de notre Région ?

Pascale Luciani-Boyer : Longtemps associé au travail à domicile, le télétravail connaît un renouveau depuis quelques années avec l'émergence des télécentres - également appelés clusters, tiers lieux ou lieux tiers - qui sont notamment en train de se développer en Île-de-France. Sources d'innovations pour les activités mobiles,

distantes et collaboratives, ils répondent à des enjeux de proximité, de qualité de vie et à une volonté de travailler autrement. Objectifs : décongestionner les réseaux de transports aux heures de pointe, limiter l'empreinte carbone, permettre aux nomades du travail d'éviter les trajets quotidiens domicile/lieu de travail et profiter de la synergie et de l'émulation des autres actifs. Ces espaces de travail flexibles destinés aux collaborateurs itinérants sont bien entendu dotés de connexions Très Haut Débit et constituent une partie de l'ADN du Grand Paris. Les experts présents lors de notre table ronde présenteront des exemples concrets de villes pour qui le numérique a déjà impulsé une véritable dynamique territoriale. ■

AMIF / AGENCE NUMÉRIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE « LA FONDERIE » : RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD PARTENARIAL

Après plus de 10 ans d'étroite collaboration, l'Agence Numérique d'Île-de-France et l'AMIF font peau neuve en changeant de nom et en redéfinissant leurs missions. La commission TIC de l'AMIF devient la commission Numérique et élargit son champ d'expertise à toutes les compétences territoriales appelant du numérique. L'Agence Numérique d'Île-de-France est, quant à elle, rebaptisée « la Fondérie » pour mener les phases d'action et de vectorisation des politiques publiques.

« La Fondérie », organisme autonome intermédiaire entre la Région et les acteurs franciliens, et l'AMIF, association représentative des élus acteurs territoriaux de politiques publiques, devraient donc signer une nouvelle Convention lors de l'atelier Numérique du 10 avril.